

Questions orales

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, je ne pense pas qu'il s'agisse de confiance. Il faut plutôt nous demander à quoi nous attendre d'une conférence des premiers ministres.

M. Nowlan: Comment le savoir à l'avance?

M. MacEachen: A quoi bon vouloir répéter l'échec de la dernière, qui s'est tenue en février, je crois. A moins de préparatifs adéquats, je ne serai certainement pas de ceux qui souhaitent une répétition des événements . . .

M. Nowlan: Mais vous avez changé de fonctions!

M. MacEachen: . . . de février dernier. Jusqu'à maintenant, les provinces n'ont pas fait de travaux préparatoires et n'ont proposé aucune solution détaillée. Les propos d'aujourd'hui ne font que reprendre ceux que le premier ministre de la Nouvelle-Écosse a tenus hier à Toronto.

* * *

[Français]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE
POPULAIRE NATIONALE DE LA RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE
DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler la distinguée présence dans nos tribunes d'une délégation de parlementaires présidée par M. Rabah Bitat, député membre du bureau politique, et président de l'Assemblée populaire nationale de la République algérienne démocratique et populaire.

Des voix: Bravo!

* * *

[Traduction]

LE MULTICULTURALISME

ON DEMANDE LA PUBLICATION DU MANUEL DES
ORGANISATIONS ETHNIQUES

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, ma question s'adresse au Secrétaire d'État, dont les services ont rédigé le document de 1974 intitulé: «Manuel révisé de certaines organisations ethniques au Canada». Hier, le ministre d'État chargé du Multiculturalisme a déclaré avoir demandé que l'on détruise son exemplaire. Puis-je demander au secrétaire d'État s'il est disposé à publier un exemplaire de ce manuel pour que les diverses personnes et organisations ethniques qui y sont décrites puissent voir comment le gouvernement les dépeint et y réagit peut-être en conséquence?

[Français]

L'hon. Serge Joyal (secrétaire d'État): Madame le Président, je voudrais remercier l'honorable député de sa question. Depuis que l'existence de ce document a été rendue publique, j'ai demandé aux fonctionnaires du secrétariat d'État d'effectuer des recherches en vue de déterminer à quel moment précis ces informations avaient été réunies. Cependant il m'est apparu, n'est-ce pas du couvert de ce document, que ce dernier avait été remis à jour en 1974. Selon les informations que j'ai obtenues, l'origine du document remonte à aussi loin que 1960, à l'époque où il s'agissait d'un autre gouvernement à la direction des affaires du Canada, et j'ai demandé par conséquent que les copies qui étaient en possession du secrétariat d'État soient détruites, et qu'elles ne soient pas rendues publiques, de manière à éviter que l'on donne l'impression aux Canadiens que ce document est encore utilisé.

[Traduction]

L'USAGE QU'ON A FAIT DU MANUEL

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, si le ministre a du mal à retrouver des exemplaires de cet ouvrage, je puis lui donner les numéros de téléphone de la Bibliothèque du Secrétariat d'État. Ce livre s'y trouvait à midi aujourd'hui et un chercheur du parti conservateur le consultait. Je signale également que si le ministre n'est pas disposé à publier le document, je pourrai personnellement publier un exemplaire dont le gouvernement Clark a hérité du gouvernement libéral, qui s'en était débarrassé. Le ministre peut-il nous donner l'assurance, ainsi qu'aux groupes et aux personnes dont il est question dans cet ouvrage, que celui-ci n'a causé aucun préjudice aux particuliers, sur le plan de leurs droits, ni aux groupes sur le plan des subventions? S'il ne peut le faire, peut-il s'engager à faire des recherches pour déterminer comment le document a été utilisé? Par exemple, peut-il vérifier si les services de sécurité de la GRC et le ministère de l'Immigration s'en sont servi et donnera-t-il un droit de recours aux intéressés pour leur permettre de démentir le portrait qu'il y est fait d'eux?

[Français]

L'hon. Serge Joyal (secrétaire d'État): Pour autant que je sois concerné, madame le Président, la liste des organismes et des personnes qui ont reçu le document a été établie par le gouvernement qui était en fonction à l'époque, savoir en 1960. Par conséquent, si les informations ont été distribuées à divers organismes du gouvernement dont les noms apparaissent dans les pages d'ouverture du document, ce n'est pas le gouvernement actuel qui en a pris l'initiative. D'autre part, je puis assurer l'honorable député que pour autant que je suis concerné et dans la mesure des informations que je possède, les renseignements contenus dans le document n'ont jamais servi de quelque manière que ce soit à l'obtention ou à l'octroi de subventions, ou de participation financière à l'un ou l'autre des organismes mentionnés.